

Compte rendu provisoire de la troisième réunion du Comité technique de l'AEWA

27 et 28 mai 2002, Arusha, Tanzanie

1. Ouverture de la Réunion

1. M. Bert Lenten, Secrétaire exécutif de l'AEWA ouvre la réunion. Il souhaite la bienvenue à tous les participants et remercie le gouvernement tanzanien et tout spécialement le Wildlife Research Centre pour les excellents locaux mis à la disposition du Comité. Au nom de tous les participants, il remercie M. Charles Mlingwa pour la très intéressante excursion de la veille qui a permis d'admirer une grande diversité d'animaux et d'oiseaux.

2. M. Lenten cite le nom des membres du TC qui ne peuvent assister à cette réunion : M. Sheriff Baha-el-Din (Afrique du Nord), M. Seyni Seydou (Afrique de l'Ouest), M. Jesper Madsen (spécialiste de la gestion du gibier) et M. Nick Davidson (Bureau Ramsar) qui avait prévenu le Secrétariat à l'avance de son impossibilité de participer à cette réunion et demandé à M. David Pritchard (BirdLife International), membre du Comité permanent, de bien vouloir représenter la Convention de Ramsar. Il accueille également les observateurs suivants des Parties contractantes : M. Sten Asbirk (Danemark), M. Gerhard Adams (Allemagne), M. Jan-Willem Sneep (Pays-Bas), M. Charles Mlingwa (Tanzanie), M. David Stroud (Royaume-Uni) et M. Robert Vagg (Royaume-Uni).

3. M. Lenten donne ensuite la parole à Charles Mlingwa qui accueille tous les participants et prononce un discours au nom des autorités des Wildlife Conservation Authorities (voir Annexe 1). L'une des principales questions abordées durant ce discours est la mise en place d'un Comité national de l'AEWA.

4. M. Lenten souligne que la Tanzanie est la première Partie contractante à avoir mis en place un Comité national de l'AEWA et qu'il espère que de nombreux pays suivront cet exemple.

5. M. Lars Dinesen (DANIDA) fait un rapide tour d'horizon de la mise en œuvre de la Convention de Ramsar en Tanzanie et de la mise en place du Comité national de l'AEWA. Il informe la Réunion que la Tanzanie a rejoint la Convention de Ramsar en 2000 et que la mise en œuvre de la Convention en Tanzanie a été financée par la DANIDA (Danemark). Il informe également les participants sur les immenses sites qui ont été désignés en tant que sites Ramsar ou sont en passe de l'être. Il a participé à ce travail en qualité de conseiller technique des zones humides.

La seconde partie de son introduction traite du Comité national de l'AEWA, établi en janvier 2002. Ce comité est le premier sous-comité établi dans le cadre du Comité national de Ramsar.

6. Mme Rachelle Adams demande pourquoi il doit y avoir deux différents comités pour Ramsar et pour l'AEWA et quel est leur statut légal en Tanzanie.

7. M. Dinesen explique qu'en dépit d'un certain chevauchement, le Comité de Ramsar a une portée plus étendue que le sous-comité de l'AEWA qui ne s'occupe que de questions techniques.

8. Bert Lenten dit qu'il est important que l'AEWA et Ramsar coopèrent non seulement au niveau international mais également au niveau national. Dans l'avenir, l'expérience acquise permettra peut-être aux comités de fusionner pour former un seul comité au niveau national.

9. M. Neil Baker présente le travail réalisé par sa femme, 20 autres bénévoles et lui-même pour l'Atlas des oiseaux de Tanzanie. Il précise que bien que la base de données comprenne un demi-

million d'entrées, il reste un énorme travail à faire, sachant que la Tanzanie est aussi grande que la France et l'Allemagne réunies.

A l'issue de l'exposé, M. Lenten remercie M. Baker et se dit très impressionné par leur travail.

2. Allocution de bienvenue

10. Bert Lenten invite M. Jan Willem Sneep, représentant du Dépositaire, à présenter son rapport. M. Sneep adresse ses remerciements à la Tanzanie pour accueillir cette réunion et indique qu'il a été vivement par la grande diversité. Il indique que le nombre des Parties contractantes a augmenté depuis la dernière réunion, s'élevant à présent à 33.

3. Adoption du règlement intérieur

11. Bert Lenten explique que le Document 3 « Règlement intérieur », établi sur la base de la discussion qui a eu lieu lors de la deuxième réunion du TC 2, a été amendé et qu'il doit être approuvé par le TC afin de pouvoir être communiqué à la MOP pour adoption officielle.

12. La proposition faite par M. Oliver Biber d'amender la règle 30 du paragraphe 2, en y introduisant la phrase suivante : *Région, et vice versa, les Parties contractantes sont invitées à contacter le représentant de leur région pour toutes questions à poser ou suggestions à faire concernant l'ordre du jour de la prochaine réunion du TC* a été approuvée par la Réunion.

13. David Pritchard soulève deux questions concernant la règle 7. Celle-ci décrit la démarche à suivre dans le cas où un représentant régional ou un représentant de l'une des organisations abandonne ses fonctions, mais il se demande si cette règle s'applique également à un expert en cas de démission. Le deuxième point traite de la situation dans laquelle un membre ou un suppléant abandonne ses fonctions, laissant un poste vacant. La règle n'indique pas clairement si le suppléant prend la place du membre qui démissionne.

14. Bert Lenten explique que lorsqu'un membre du Comité démissionne, il doit être alors remplacé par son suppléant, mais qu'aucune décision n'a été prise pour le cas où un suppléant abandonne ses fonctions. Il précise que ce paragraphe doit être réécrit et demande à David Pritchard, dont la langue maternelle est l'anglais, de bien vouloir étudier ce point dans la soirée avec le spécialiste de la législation environnementale, afin de modifier le document.

15. Un autre point soulevé par David Pritchard concerne la participation aux réunions du TC. Jusqu'à présent, l'expérience a montré que les règles 5 et 8 sont trop restrictives et manquent de clarté en ce qui concerne le gouvernement d'accueil, l'UNON, le PNUE, etc.

16. Bert Lenten précise que conformément au paragraphe 1 de l' Article VII, le Président est habilité à admettre à la réunion du TC quatre observateurs appartenant à des organisations spécialisées internationales inter-gouvernementales et non gouvernementales. Jusqu'à présent aucune disposition n'a été prise pour les organisations des Nations unies/ PNUE qui peuvent être considérées comme un prolongement du Secrétariat.

17. M. Paul Chabeda indique que lors des réunions d'autres Conventions administrées par le PNUE, les représentants du PNUE/ UNON ne sont pas considérés comme appartenant à un Secrétariat élargi.

18. Un groupe de travail est mis en place, comprenant David Pritchard et Rachel Adams. Le Président demande à ce groupe de réviser le Règlement intérieur et de présenter les amendements le lendemain.

19. Le deuxième jour, David Pritchard présente au nom des autres membres de son groupe de travail (Rachel Adams et Robert Vagg) le Règlement intérieur amendé (doc. AEWA/ TC 3.3). Il explique qu'il s'agit du premier jet d'une révision réalisée dans un temps limité. Le groupe de travail propose d'amender la Règle 4 pour mieux différencier les catégories de participants au TC. Un amendement de la Règle 7 est également proposé pour résoudre le problème de la démission simultanée d'un membre du Comité et de son suppléant. Le groupe de travail a également discuté du rôle des membres du TC dans la diffusion des informations auprès des correspondants techniques nationaux. Pour finir, le groupe s'est penché sur la participation des organisations PNUE / UNON, concluant qu'il considérerait ces organisations comme faisant partie d'un Secrétariat élargi de l'Accord. Il est donc proposé de ne pas inclure ce point dans l'une des Règles mais d'enregistrer cette conclusion dans le compte rendu de cette réunion. La Réunion approuve toutes les propositions du groupe de travail. La version révisée du Règlement intérieur est joint à ce document en Annexe 2.

4. Election d'un nouveau Président du Comité technique

20. Bert Lenten, fait part de la décision de M. Barry Taylor d'abandonner ses fonctions de Président/membre du Comité technique. Ces derniers mois, M. Lenten a proposé aux membres du TC le remplacement de M. Taylor par M. Yousoof Mungroo. Sur la demande de M. Lenten, la Réunion élit M. Mungroo (représentant de l'Afrique australe) en tant que Président.

21. M. Mungroo remercie les membres du TC de la confiance qu'ils lui accordent et leur demande leur entière coopération pour faciliter l'examen de tous les points de ce long ordre du jour. De plus, cette réunion étant la dernière avant la MOP, il suggère de tout mettre en œuvre pour adopter les résolutions.

5 Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

22. Le Président souligne son intention d'achever l'examen de tous les points indiqués dans le programme de travail et s'il reste du temps, de discuter en fin de journée le point 22 relatif aux Dispositions institutionnelles.

23. Gerard Adams demande à pouvoir présenter l'exposé qu'il a préparé sur le Plan d'action pour le Pluvier doré. Sa demande est acceptée par la Réunion et placée au point 25 de l'ordre du jour. Les amendements de l'ordre du jour et du programme de travail sont ensuite adoptés.

6. Admission des observateurs

24. Le Président souhaite la bienvenue à Messieurs John Swift (FACE), Guy-Noël Olivier (OMPO), David Pritchard (BirdLife International) et Klaus Riede (GROMS). Gerard Adams précise que M. Riede fait partie de la délégation allemande comme lors des réunions précédentes.

25. Bert Lenten présente ses excuses pour ce malentendu et promet que la liste des participants des deux réunions sera corrigée.

7. Adoption du compte rendu de la deuxième réunion du Comité technique

26. M. Lenten explique que le retard avec lequel ce document a été distribué est dû à l'énorme quantité de travail qui incombe au Secrétariat et s'en excuse.

27. Lors de la réunion précédente, à l'issue de la discussion sur le GROMS (Registre mondial des espèces migratrices), M. Lenten avait demandé à M. Mariano Gimenez-Dixon de diriger le groupe de travail intersessionnel. D'après le compte rendu, il s'est avéré par la suite que M. Gimenez-Dixon n'avait pas fait partie de ce groupe de travail. Afin d'éviter ce genre d'erreur à l'avenir, la réunion demande au Secrétariat de fournir une liste présentant clairement les actions à entreprendre et les personnes concernées.

28. M. Ward Hagemeyer suggère d'inclure le mot compte rendu dans le titre et de regrouper dans le compte rendu les résultats de chaque point discuté afin d'éviter toute confusion avec les informations présentées à la Réunion. Ces suggestions sont approuvées.

29. Le Comité technique approuve le compte rendu.

30. M. Lenten demande qui est volontaire pour poursuivre le travail resté inachevé. Personne ne s'étant proposé, la discussion est remise à la prochaine réunion du TC.

8. Rapport du Président

31. Comme le TC est resté quelque temps sans Président, M. Lenten est chargé de ce rapport. Depuis le TC2, le Président n'a entrepris aucune activité.

32. M. Lenten informe la Réunion qu'il est prévu que le président du TC présente son rapport à la MOP2. Il s'engage à rédiger le plus rapidement possible un rapport des activités du TC, rapport qui sera envoyé aux membres du TC pour approbation avant d'être soumis à la MOP2. La Réunion approuve la présentation de ce rapport par M. Mungroo à la MOP2.

9. Rapport du Dépositaire

33. M. Mungroo invite M. Jan-Willem Sneep à présenter oralement son rapport au nom du Dépositaire.

M. Sneep s'exprime brièvement au nom du ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, soulignant l'augmentation du nombre des Parties contractantes qui est passé à 33, à savoir 19 pour l'Eurasie et 14 pour l'Afrique. Le rapport intégral est joint à ce document en Annexe 3.

10. Rapport du Secrétariat

34. Bert Lenten fait remarquer que seul cinq mois se sont écoulés depuis la dernière réunion du TC à Arles et qu'il a donc décidé d'actualiser le précédent rapport.

35. Il met tout d'abord l'accent sur le premier paragraphe de la page 2 relatif aux questions financières et administratives. La clôture des comptes a pris beaucoup de temps car il était nécessaire de réviser soigneusement le rapport de l'UNON. Le Secrétaire exécutif a amélioré ce rapport avec l'aide de Mme Jasmin Kanza. Il souligne que la partie administrative et financière représente un lourd fardeau pour le Secrétariat.

36. Il examine ensuite la page 3 (modifiée) relative à l'aide apportée au Secrétariat. Il indique que Mme Keike Grelka (Allemagne), consultante, a été engagée sur une base temporaire en qualité d'Assistante à l'information. Pendant six mois, elle aidera le Secrétariat dans ses tâches de gestion de l'information et de secrétariat. Mme Nienke Beintema, résidant aux Pays-Bas, a été également engagée pour étudier pendant quatre mois la question des munitions non toxiques et rédiger un bulletin d'information spécial sur ce problème. Wetlands International a pour sa part reçu la mission de mettre à jour le Plan de mise en œuvre des priorités en matière d'application à l'échelle internationale. Comme ce plan présente certains recoupements avec le projet FEM, M. Chris Baker de Wetlands International, coordinateur de projet, prendra part à cette tâche.

37. Passant ensuite aux pages 5, 6 et 7, Bert Lenten explique que depuis le TC2, les projets suivants ont été sous-traités :

- Rédaction de l'avant-projet des Lignes directrices concernant la législation nationales, confiée à l'IUCN-ELC.
- Mise au point d'un Plan d'action international par espèce pour la Bécassine double, confiée à la Division européenne de BirdLife International.
- Avant-projet d'une Ligne directrice pour éviter l'introduction d'espèces d'oiseaux d'eaux migrateurs non indigènes, confié à Just Ecology (Royaume-Uni).
- Etude sur l'impact potentiel de la pêche en mer sur les oiseaux migrateurs, confiée à l'université du Cap.
- Avant-projet de Ligne directrice relative aux Oiseaux d'eau vivant en colonie, confié à la Tour-du-Valat.
- Echange de savoir-faire sur les approches traditionnelles de la gestion des zones humides et des oiseaux d'eau en Afrique, confié à l'IUCN-ELC.
- Réhabilitation des sites importants pour les oiseaux d'eau migrateurs ayant été détériorés par des espèces d'herbes aquatique envahissantes confiée à l'IUCN-ELC.

38. Outre l'intérêt accordé aux projets mentionnés ci-dessus, le Secrétaire exécutif informe la Réunion de ses activités concernant la conservation des oiseaux nichant sur les côtes d'Afrique australe. Il a assisté au Cap à un atelier consacré à cette question en compagnie de M. Gerard C. Boere (Wetlands International). Bien que l'idée initiale ait été d'élaborer un Accord de coopération dans le cadre de la CMS, il a été décidé lors de cette réunion de proposer d'inclure les espèces concernées dans l'Annexe 2 de l'AEWA.

39. Rachelle Adams désire savoir si le TC sera en mesure de consulter l'avant-projet des Lignes directrices relatives à la législation nationale avant le MOP2.

40. Bert Lenten promet d'envoyer cet avant-projet aux membres du TC tout en soulignant que les délais sont très courts. Les lignes directrices doivent est prêtes le 15 juillet au plus tard, mais les textes doivent ensuite être traduits en français. Les textes définitifs seront présentés le 15 août à la MOP2.

41. David Pritchard s'interroge sur deux points discutés lors de la dernière réunion et qui n'apparaissent ni dans le compte rendu ni dans l'ordre du jour.

1. Les progrès de la discussion sur la coordination des sources d'informations sur la jurisprudence et la législation du Centre législatif environnemental mentionné au paragraphe 84 du compte rendu précédent.
2. La promesse de la communication d'une proposition de Jesper Madsen aux membres du Comité sur l'évaluation et l'examen de projet cité au paragraphe 152 du compte rendu précédent.

42. Répondant à ces deux questions, Bert Lenten précise en premier lieu que le manque de temps n'a pas permis d'étudier la question relative au Centre législatif environnemental, mais qu'il essaiera de le faire avant la MOP2.

Quant au second point, M. Lenten attendait une proposition de Jesper Madsen, mais ce dernier n'a rien fait parvenir jusqu'à présent et il est difficile de le contacter car il a changé d'emploi. M. Lenten suggère que quelqu'un d'autre se charge de l'avant-projet de cette proposition.

43. David Pritchard se demande s'il serait possible de profiter des échanges informels pour présenter une proposition à la fin de la réunion.

44. Il est demandé qui veut travailler à cette question. M. Stroud répond qu'il a pris part à ce groupe de travail mais qu'il estime que le groupe doit être dirigé par un membre du Comité. David Stroud rappelle que Rachel Adams et Jesper Madsen ont également pris part à ce groupe de travail. Le président demande à M. Stroud d'en prendre la direction.

45. Le deuxième jour de la réunion, le Président demande à M. Stroud de faire état des résultats du groupe de travail sur l'évaluation et l'examen de projet, mentionné à la page 16 du compte rendu. M. Stroud dit que conformément aux décisions prises en France, l'idée était d'accroître la participation des membres du TC aux travaux financés sous les auspices de l'Accord, permettant ainsi au TC d'aider le Secrétariat en lui apportant des suggestions techniques concernant la mise en place de projets et leur évaluation. M. Madsen avait proposé de continuer à étudier cette question. Etant donné les compétences indispensables, il était nécessaire de désigner des membres donnés du TC pour prendre part à ces projets. Malheureusement, en raison du désistement de M. Madsen, les propositions concernant le processus d'évaluation de projets n'ont pas pu être développées plus avant. Ces points restent donc à poursuivre. Le Président demande de soumettre l'avant-projet au Secrétariat.

11. Rapport des activités du groupe de travail

46. Le Président indique qu'il n'existe pas de document sur ce point, mais que le Secrétariat va faire état oralement des progrès enregistrés depuis novembre 2001 au niveau du Plan de gestion de la Bernache cravant, de l'élaboration d'un modèle de Plan d'action par espèce et, pour finir, des Plans d'action par espèce en Afrique.

47. Bert Lenten commence par le premier point, à savoir le Plan de gestion de la Bernache cravant. Comme en avait fait part Jesper Madsen, président de ce groupe de travail, la première réunion a eu lieu au Danemark en octobre 2001. L'avant-projet a été ensuite envoyé aux principaux pays concernés, à savoir la Fédération russe, le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas, la France et le Royaume-Uni, accompagné de la demande de faire parvenir au Secrétariat commentaires et remarques. Malheureusement, la FACE a été la seule à faire connaître ses commentaires. Le Secrétariat attend toujours les autres réactions et entre-temps le groupe de travail a demandé à M. Bart Ebbinge de remplacer M. Madsen dans sa fonction de président du groupe. Il est également souhaité que le Danemark nomme un autre représentant pour siéger dans le groupe de travail. M. Lenten demande aux pays concernés de bien vouloir faire parvenir leurs commentaires au Secrétariat le plus rapidement possible, afin de lui permettre de convoquer une réunion du groupe de travail pour discuter des observations et remarques reçues et ainsi de terminer l'avant-projet du Plan afin de pouvoir le présenter à la MOP2 pour adoption.

48. M. Herby Kalchreuter dit qu'il a été décidé à la réunion de Texel, en 1997, de concevoir un modèle de population et que ce point a été confirmé lors de réunion au Cap. Comme jusqu'à présent rien n'a été concrétisé, il voudrait savoir si la création de ce modèle de population présente des problèmes.

49. M. Lenten explique qu'il n'y a pas de problème. L'Union européenne a décidé de financer le modèle qui est actuellement en cours de réalisation mais ne sera pas achevé avant 3 ou 4 ans.

50. Le Président suggère de fixer une date limite pour la réception des commentaires envoyés par les pays concernés. Le Secrétaire exécutif propose le 15 juin 2002.

51. Se référant au paragraphe 46 du précédent compte rendu, M. Hagemeyer demande qui va représenter l'AEWA dans le groupe des usagers lié au modèle de population maintenant que M. Madsen a démissionné.

52. Bert Lenten explique que M. Madsen ayant fait office d'intermédiaire, on ne disposait pas d'information sur l'avancement de ce projet et qu'il allait être nécessaire de choisir un membre du TC pour représenter l'AEWA. Il promet de suivre ce point de près.

53. Jan-Willem Sneep demande si ce Plan d'action a été envoyé aux membres du Comité ORNIS et s'il sera examiné lors de la prochaine réunion de ce Comité le 14 juin 2002.

54. M. Lenten répond qu'il n'a pas eu directement contact avec le Comité ORNIS de l'UE mais qu'il avait déjà parlé avec M. O'Brien (DG Env.) pour savoir si l'AEWA pouvait présenter ce Plan d'action. M. O'Brien n'a malheureusement pas recontacté le Secrétariat sur ce point.

55. Bert Lenten passe au point suivant de l'ordre du jour, l'élaboration d'un modèle de Plan d'action par espèce, précisant que BirdLife International avait été chargé de cette tâche et de son achèvement avant la MOP2. Il demande à David Pritchard de bien vouloir apporter ses commentaires sur ce point.

56. M. Pritchard dit que conformément à la discussion de la précédente réunion, le modèle de la Bernache cravant avait été utilisé pour servir de point de départ à l'élaboration d'un modèle de Plan d'action par espèce qui s'appuiera sur les Lignes directrices de conservation de l'AEWA. Ce projet est intéressant pour BirdLife qui peut en utiliser les résultats pour développer des Plans d'action par espèce pour d'autres organisations. C'est pourquoi BirdLife a décidé d'apporter une contribution en nature à ce projet. Un premier avant-projet devrait être distribué dans une semaine. La forme qu'adoptera la MOP et la nécessité de formuler une résolution sont des points à débattre.

57. Bert Lenten est d'accord pour parler de cette question pendant la réunion, car le contrat spécifie que BirdLife International doit présenter une résolution.

58. Gerard Adams rappelle que ce sujet avait fait l'objet de discussions soutenues lors de la MOP1 et propose non pas de rédiger un avant-projet de résolution mais plutôt d'inclure le modèle dans l'une des Lignes directrices de conservation.

59. M. Christoph Zöckler dit qu'il n'a pas encore vu d'avant-projet de modèle, mais qu'il existe quelques modèles de Plan d'action tel que ceux pour la Bernache cravant ou la Bécassine double qui montrent que chaque espèce nécessite une approche particulière. C'est pourquoi il demande que ce modèle de Plan d'action soit le plus flexible possible.

60. M. Oliver Biber est d'accord avec M. Zöckler, mais suggère qu'une checklist serait plus utile qu'un modèle très rigoureux.

61. M. Gimenez-Dixon dit que la question n'était pas de débattre de ce qui doit être fait pour la conservation de certaines espèces mais de permettre la comparaison au moyen de descriptions employant la même terminologie pour l'harmonisation, tout en présentant une certaine flexibilité concernant les recommandations pour la conservation.
62. M. Ward Hagemeyer suggère que ce modèle de Plan d'action ait la forme d'une annexe ou d'une explication accompagnant le chapitre inclus dans les Lignes directrices de conservation, sans qu'il puisse devenir un second document autonome sur la question, mais pour que ces documents forment un tout expliquant comment appliquer les Lignes directrices de conservation.
63. Le Secrétaire exécutif approuve ce dernier point et propose de débattre avec David Pritchard de la nécessité absolue d'une résolution. L'intégration du modèle de Plan d'action par espèce aux Lignes directrices de conservation est facilement réalisable, car le Secrétariat avait l'idée de réunir les Lignes directrices de conservation dans un classeur à feuilles mobiles, permettant de les mettre à jour facilement.
64. Résumant la discussion, le Président fait savoir qu'en dépit du désir d'harmonisation, il est nécessaire de prendre en considération les différences entre les espèces ainsi que l'inclusion d'un modèle dans les Lignes directrices de conservation.
65. Bert Lenten introduit la dernière question de ce point de l'ordre du jour, à savoir les Plans d'action par espèce en Afrique. Il avait été décidé lors de la première réunion du TC de créer un groupe de travail intersessionnel sous la direction de M. Barry Taylor. Aucune activité n'ayant été entreprise, il demande aux membres du TC si ce point doit être ajouté aux activités du TC et si quelqu'un désire en prendre l'initiative ou bien si ce point doit être supprimé.
66. Le Président fait remarquer que l'un des problèmes de l'AEWA est le manque de continuité, des personnes prenant en charge un projet et démissionnant ensuite, comme cela a été le cas pour ce projet.
67. David Stroud dit que la discussion portant sur le point précédent au sujet de l'élaboration d'un modèle pour les Plans d'action par espèce peut également s'appliquer au point présent.
68. M. Danso se demande si le travail réalisé par BirdLife sur les Plans d'action internationaux par espèce inclut également les espèces inter-africaines. Si la réponse est négative, il faudrait que davantage d'informations soient fournies sur la méthode à suivre et il demande à ce que ce point ne soit pas supprimé.
69. M. Lenten dit que les Plans d'action seront examinés pendant la MOP2. Il propose que les délégués africains identifient un oiseau migrateur intra-africain pour lequel un Plan d'action pourra être élaboré au cours des trois prochaines années. Il propose également que BirdLife International et AEWA fassent la même chose. Il est probable que lorsqu'une espèce appropriée aura été identifiée, le modèle de Plan d'action par espèce sera prêt et pourra être utilisé.
70. La Réunion convient du fait que le groupe de travail sur les Plans d'action par espèce en Afrique soit supprimé de la liste des tâches du TC.

12. Mise à jour du projet FEM concernant l'itinéraire de migration

71. Après avoir brièvement introduit le projet FEM (ou GEF), Ward Hagemeyer explique que ce dernier se trouve actuellement dans une phase cruciale. Le financement complémentaire d'un montant d'environ 6 millions de dollars est un sujet d'inquiétude. Le Secrétariat du FEM va étudier soigneusement ce point et attend de la part de l'AEWA et de la Convention de Ramsar une contribution importante, sachant que ce projet est également très intéressant pour eux.

72. Plusieurs composants sont toujours en cours d'élaboration et Chris Baker fait de son mieux pour pouvoir soumettre un abrégé de projet intégral dans les délais fixés.

73. Ward Hagemeyer présente quelques points importants à discuter pendant la réunion, à savoir :

- Comment l'AEWA peut-il contribuer au financement de ce projet et comment peut-il garantir des co-financements supplémentaires ?
- Mesures de mise en œuvre (activités à l'échelle de l'itinéraire de migration, activités régionales et activités locales).

74. Le premier point discuté est le financement du projet FEM. Le Président rappelle qu'un montant total de 6 millions de dollars est nécessaire au titre de fonds de contrepartie et que l'on attend de l'AEWA et de la Convention de Ramsar une participation à ces coûts.

75. M. Lenten explique qu'il a consulté son budget pour les trois prochaines années afin d'accorder des fonds pour ce projet. En faisant concorder des activités prévues (telles que les réunions régionales de promotion de l'Accord) avec une réunion régionale dans le cadre du projet FEM, on parviendrait non seulement à libérer des synergies mais également à créer une situation bénéfique aux deux parties. De plus, le Secrétariat a demandé l'engagement d'un responsable débutant chargé de l'information qui pourrait consacrer 50 % de son temps au projet FEM. En combinant plusieurs activités du Secrétariat au projet FEM, l'AEWA pourrait probablement réunir de 1 à 1,5 million de dollars au cours des cinq prochaines années.

76. Olivier Biber souligne que les pays les plus riches comme la Suisse ont un triple problème en ce qui concerne les contributions destinées à ce genre de projet. Il existe en fait trois options, à savoir :

1. Envoyer directement les fonds au Secrétariat;
2. Financer directement certaines parties du projet;
3. Accorder des fonds au FEM.

77. En Suisse, selon l'usage, le même projet ne peut pas être financé plus d'une fois en utilisant des sources différentes. M Biber exprime son inquiétude en ce qui concerne le montant des fonds de contrepartie à réunir.

78. M. Hagemeyer explique que le projet-pilote a déjà assuré une somme importante se montant à environ 2 millions de dollars. Si on prend en compte les calculs de M. Lenten selon lesquels l'AEWA pourrait réunir 1,5 million de dollars, la somme restante à obtenir se monte à 2,5 millions de dollars. Le total d'autres fonds déjà alloués est d'environ 1 million de dollar. Il reste donc un trou à combler. Il demande donc aux membres du TC d'aider à réunir des fonds complémentaires.

79. Mariano Gimenez-Dixon demande si la Convention de Ramsar s'est engagée à contribuer à ce projet. M. Hagemeyer informe la Réunion que ce n'est malheureusement pas le cas, mais que ce point était toujours à l'étude au Bureau Ramsar.

80. M. Biber et M. Pritchard indiquent que lors de la récente discussion sur le budget du Comité permanent de Ramsar, aucune mesure n'a été prise pour contribuer à ce projet. Le Bureau Ramsar pourrait peut-être apporter une contribution en nature. La question est de savoir si cela sera accepté.

81. M. Lenten répond en disant que le FEM attend des co-financements en espèces et que c'est pour cela que dans le budget des trois prochaines années l'AEWA a réservé une somme modeste de 50 000 dollars par an en tant que fond de contrepartie au projet. Il informe également la Réunion qu'il est indispensable de fournir des informations sur ce projet et qu'il espère qu'un numéro spécial du Bulletin de l'AEWA pourra y être consacré au moment voulu.

82. En dernier lieu, Mme Kanza indique que si Wetlands International attend un co-financement pour la CMS, elle aimerait bien que des informations lui soient données au cours de cette réunion afin de pouvoir les ajouter à la proposition de budget CMS pour 2003-2005.

83. Le Président clôt la discussion sur les fonds de contrepartie et passe à la question des bureaux régionaux.

84. La discussion qui suit montre clairement que le terme « bureaux régionaux » a fait l'objet de malentendus. M. Hagemeyer et M. Lenten essaient de clarifier ce que l'on entend par bureau régional. Dans la pratique, cela signifie qu'un membre local est recruté pour une région déterminée afin d'en coordonner les activités. La question est de savoir ce que deviennent ces responsables ainsi que leur bureau une fois le projet arrivé à terme. Le secrétariat FEM est intéressé par la durabilité de ces activités au-delà de la durée du projet.

85. Au cours d'une discussion animée, les membres du TC échangent leurs points de vue sur la nécessité des bureaux régionaux de l'AEWA dans l'avenir. Le sentiment général est qu'il est trop tôt pour décider. Il est nécessaire de réfléchir davantage à cette question, bien que la plupart des membres du TC reconnaissent qu'il serait peut-être nécessaire qu'un responsable régional demeure dans certaines régions spécifiques pour la mise en œuvre de l'Accord.

86. M. Lenten précise que du point de vue de la gestion, le Secrétariat de l'AEWA n'est en principe pas favorable à l'existence de bureaux régionaux et préférerait à long terme mettre en place une structure similaire à celle du Bureau Ramsar.

87. La Réunion estime également que, dans cette phase du projet, le FEM ne peut pas encore avoir l'assurance que l'AEWA ou Ramsar reprennent les bureaux une fois le projet terminé. Ces bureaux peuvent s'avérer très utiles et si cela est le cas, cette question pourra être examinée lors d'une des prochaines sessions de la Réunion des Parties, car une fois encore, il serait prématuré de prendre dès à présent une décision sur ce point.

88. Après avoir entendu plusieurs participants, le Président résume en disant qu'il est nécessaire de diviser cette question entre d'une part la nécessité de disposer de bureaux régionaux pour le projet FEM et d'autre part la structure future de l'AEWA. Il constitue un groupe de travail, demandant à M. Gimenez-Dixon d'en prendre la direction. Ce groupe de travail est composé de Jasmin Kanza, Rachel Adams, Elijah Danso et Olivier Biber. Plus tard, une discussion est engagée sur les tâches de ce groupe de travail. Le sentiment général est qu'il ne sera pas possible de présenter dès le lendemain une proposition relative à la structure future de l'AEWA.

89. M. Biber propose que le groupe de travail présente une Résolution sur le projet FEM, apportant ainsi des éclaircissements sur le budget nécessaire à ce projet. La MOP2 doit entre autres choses prendre une décision sur les bureaux régionaux. Ce point est approuvé par la Réunion.

90. Au début de la deuxième journée, M. Gimenez-Dixon fait état des activités du groupe de travail. En raison du manque de temps, le groupe de travail n'a pas eu la possibilité de débattre de la question des bureaux régionaux. Ce groupe s'est mis d'accord sur la nécessité de soumettre à la MOP2 en temps voulu le résumé relatif au projet FEM intégral. Le groupe de travail demande également à l'AEWA de bien vouloir examiner durant le projet FEM quelle est la structure nécessaire à la mise en œuvre régionale de l'AEWA.

13. Application des priorités pour la mise en œuvre à l'échelle internationale 2000-2004

91. Le Secrétaire exécutif indique que peu de progrès ont été enregistrés depuis que cette question a été débattue en France. Les projets sous-traités ont déjà été mentionnés au point de l'ordre du jour.

92. Comme un certain nombre de projets ont été réalisés depuis que les Priorités de mise en œuvre 2004-2004 ont été adoptées par la MOP1, il est nécessaire de mettre le Plan à jour et d'y ajouter un certain nombre de nouveaux projets.

93. M. Hagemeijer explique que Wetlands International a été chargé de cette tâche. En étroite collaboration avec le Secrétariat, tous les Etats de l'Aire de répartition et les principales ONG internationales ont été contactés et il leur a été demandé de présenter quelques propositions. Hors jusqu'à présent seuls Tour-du-Valat, le Congo, le Liban, le Togo et le Burundi ont répondu. Malheureusement la plupart des commentaires reçus ne se rapportent pas aux Priorités internationales de mise en œuvre, mais se concentrent sur des projets nationaux. Wetlands International espère recevoir très prochainement des propositions plus concrètes.

94. Jasmin Kanza soulève une toute autre question. Elle fait remarquer que la leçon apprise des Priorités internationales de mise en œuvre est qu'il ne faut pas se contenter d'examiner les propositions mais également les effectifs nécessaires à leur mise en œuvre. Elle suggère que le nombre de membres du personnel disponible soit pris en considération.

95. Le Secrétaire exécutif ainsi que M. Hagemeijer répondent qu'il ne leur semble pas adéquat de réduire le nombre de projets en fonction de la capacité du Secrétariat.

96. M. Sneep souligne l'importance qu'il y a de ne pas seulement présenter un rapport sur le Plan d'application des priorités internationales de mise en œuvre, mais aussi un avant-projet de résolution afin d'encourager les Parties à soutenir ces activités. M. Lenten précise que c'est ce qui est prévu et qu'une Résolution concernant cette question va être présentée à la MOP2. M. Mungroo demande à M. Gimenez-Dixon de consigner par écrit le rapport du groupe de travail.

97. Ward Hagemeijer promet de faire parvenir aux membres du TC de plus amples informations sur ce projet FEM, puisqu'il s'est avéré manifeste lors des discussions de la veille que les informations font défaut.

14. Proposition de résolution sur la suppression progressive de la grenaille de plomb dans les zones humides

98. Le Secrétaire exécutif explique que Mme Nienke Beintema a été engagée pour rédiger un avant-projet de résolution, un numéro spécial du Bulletin de l'AEWA et un certain nombre d'articles pour les magazines nationaux sur la chasse. Selon le paragraphe 4.1.4 du texte de l'Accord, les Parties devaient s'efforcer de supprimer l'utilisation de plomb de chasse dans les zones humides en 2000. Actuellement, seuls 6 pays de l'aire de répartition de l'AEWA ont supprimé l'usage de la grenaille

de plomb : le Canada, la Norvège, la Finlande, le Danemark, les Pays-Bas et la Suisse. En outre, comme Guy-Nöel Oliver en a fait part précédemment aux participants, la France devrait bientôt pouvoir être ajoutée à cette liste. Il est donc manifeste qu'il est indispensable d'encourager la suppression de la grenaille de plomb de chasse dans les zones humides. C'est pourquoi le Secrétariat projette d'organiser cette année un second atelier sur les munitions non toxiques.

99. Le Secrétaire exécutif présente l'avant-projet de Résolution et la proposition d'amendement des priorités internationales de mise en œuvre et une discussion s'engage ensuite.

100. Après l'intervention de David Pritchard, il est convenu que l'amendement des priorités internationales de mise en œuvre devra être pris en compte durant la mise à jour de ces Priorités et qu'il n'est pas donc pas nécessaire d'y revenir dans le cadre de cette résolution.

101. M. Pritchard souligne également que toutes les parties devraient présenter leur propre échéance pour la suppression de la grenaille de plomb plutôt que de changer les échéances mentionnées dans le Plan d'action. La Réunion approuve ce point et il est décidé d'ajouter un paragraphe à la résolution. La Réunion décide également de ne pas traiter les pays de l'UE différemment des pays africains.

102. Rachel Adams demande si un travail est réalisé sur les stimulants économiques destinés à encourager l'usage de munitions non toxiques. Le Secrétaire exécutif répond qu'il ne pense pas que ce soit le cas. M. Biber est d'avis qu'il sera difficile de mettre en œuvre des taxes sur la grenaille de plomb étant donné le fait que la suppression de la grenaille de plomb ne concerne que la chasse dans les zones humides.

103. Le texte de la Résolution est ensuite discuté paragraphe par paragraphe et des propositions sont faites pour améliorer le texte.

104. Après un résumé de cette discussion, M. Mungroo met en place un petit groupe de travail comprenant M. John Swift et M. Bert Lenten ayant pour tâche de réviser l'avant projet de Résolution afin de pouvoir présenter le lendemain une version révisée.

105. Le deuxième jour, John Swift fait état des activités de ce groupe de travail et présente la version révisée de l'avant-projet de Résolution (document : AEWA/ TC 3.8 rev 1), qui sera ensuite approuvée par la Réunion.

15. Révision et approbation des nouveaux projets à inclure au Registre des projets internationaux

106. Le Secrétaire exécutif présente le document TC 3.9 par lequel l'assemblée est informée de l'adoption par la MOP1 de la Résolution 1.5 relative au Registre des projets internationaux. Il explique que conformément à cette résolution, le registre sera révisé à chaque réunion du TC. Il fait remarquer qu'un grand nombre des projets inclus dans le rapport ne sont pas des projets mais des programmes et propose d'exclure ces derniers. Le Secrétaire a contacté les pays de l'Aire de répartition de l'AEWA et aux organisations internationales et leur a demandé de faire de nouvelles propositions de projets à inclure au registre.

107. Au cours du mois dernier, quelques propositions ont été envoyées entre autres par, par exemple, l'OMPO et Tour-du-Valat. Compte tenu du petit nombre de réactions, M. Lenten demande aux participants à la réunion s'ils considèrent que le registre est un instrument utile.

108. Pendant la discussion sur le bien fondé de l'exclusion des programmes de la liste, il s'est avéré nécessaire d'expliquer plus avant la différence entre les programmes et les projets. Il a en outre été noté que les programmes pouvaient contribuer à l'implémentation de l'Accord. Les groupes de spécialistes, notamment, ne doivent pas être exclus. M. Gimenez-Dixon propose un compromis : le développement par le Secrétariat d'un répertoire d'organisations et de programmes. La Réunion accepte d'exclure les Conventions de la liste.

109. À la deuxième question, qui porte sur l'utilité de cette liste et David Pritchard répond qu'il est difficile d'en juger. Afin de réduire le travail, il propose qu'une procédure d'approbation des projets par l'AEWA soit formulée à la place du document révisable.

110. M. Biber estime que l'objectif de cette liste est de fournir des informations sur les contacts et qu'elle est particulièrement utile au Secrétariat de l'AEWA. Pour pouvoir être employée à cet effet, elle doit toutefois être continuellement mise à jour. Il émet cependant des doutes sur le fait que le TC doive être chargé de la révision. Le Secrétariat explique qu'avec la Résolution 1.5, le TC a demandé à réviser la liste.

111. M. Gimenez-Dixon s'étonne que la réunion du TC doive approuver les nouveaux projets de propositions. Selon lui, si un projet répond aux critères demandés, il n'a pas besoin d'être approuvé. Il suggère en outre de mettre le rapport à la disposition des intéressés par voie électronique (sur Internet), avec en option la possibilité pour les auteurs des projets de les mettre à jour directement.

112. Le Président résume ce qui vient d'être dit : la liste est importante et doit être conservée telle quelle. Elle doit être mise à la disposition du public sur le site. À terme, le Secrétariat devra créer un répertoire des programmes.

16. Lignes directrices pour l'acceptation de contributions en espèces [avec ZOEK METTRE UN 'S' À ESPÈCES] et en nature

113. M. Lenten présente le document TC 3.10. Il explique que ce document a été révisé sur la base de la discussion qui a eu lieu lors de la seconde réunion du TC (France). Il rappelle qu'au cours de cette dernière, il a demandé à ce que la somme minimum soit fixée à 1 000 \$ par an. Une étude a montré qu'un certain nombre de Parties peuvent satisfaire à ce critère. Il demande à la Réunion si cette somme minimum doit être élevée à 5 000 \$ pour limiter le nombre de pays pouvant faire appel à cette possibilité.

114. M. Hagemeyer demande combien de pays peuvent satisfaire au critère de 1 000 \$ et combien à celui de 5 000 \$. Le Secrétaire exécutif informe la Réunion que compte tenu du budget actuel, un certain nombre de pays d'Europe de l'Est pourront satisfaire au premier critère et que la Fédération russe sera probablement la seule à pouvoir satisfaire au second.

115. Rachelle Adams fait référence à l'alinéa 2, article 5 du texte de l'Accord, déterminant que les Parties doivent contribuer au budget de l'Accord conformément au barème des contributions établi par l'organisation des Nations Unies, et demande quelle liberté avait la MOP à cet égard.

116. M. Lenten explique que la question de la contribution en nature a été examinée pendant la Réunion de négociation à La Haye, en 1995. L'Acte final de cette Réunion détermine que le Secrétariat doit faire une proposition à ce sujet. Au cours de la MOP1, la Résolution 1.6 a été adoptée et il a été demandé au Secrétariat d'examiner en étroite coopération avec le TC les possibilités de paiement des contributions en nature, ainsi que de soumettre une proposition lors de la MOP2.

117. Rachelle Adams dit que s'il est permis aux Parties de payer leur contribution en nature, l'Accord doit être amendé.

118. Selon le Secrétaire exécutif, il n'est pas nécessaire d'amender l'Accord car le texte de ce paragraphe dit uniquement que les Parties doivent contribuer au budget de l'Accord, mais ne dit pas sous quelle forme.

119. M. Biber souligne qu'il n'est pas nécessaire de fixer un niveau minimum, car il est précisé dans la Résolution qu'il appartient au Comité permanent de vérifier en étroite coopération avec le Secrétariat si la nature d'une contribution répond aux besoins de l'Accord.

120. La Résolution est ensuite discutée paragraphe par paragraphe. Un certain nombre de questions sont soulevées comme celle de savoir si cette disposition est également s'applique également aux pays qui désirent payer leur contribution partiellement en nature et partiellement en espèces ; si des éclaircissements peuvent être donnés sur la différence entre (page 2) « Contributions aux frais en cours » et (page 3) « Contribution aux autres activités » ; si les critères utilisés comprennent parfois des questions plus procédurales, etc.

121. Après cette discussion, la Résolution est approuvée par le TC et il est décidé de ne pas proposer de niveau minimum pour les contributions.

17 Mise en place d'un Fonds de petites subventions

122. Bert Lenten explique qu'un Fonds de petites subventions (SGF) peut être un instrument utile à la promotion de l'Accord. Son expérience au Bureau Ramsar lui a appris que le SGF est réapprovisionné sur la base de contributions volontaires et cela peut donc varier d'une année sur l'autre. Il est par conséquent très difficile de prévoir quelles sommes seront disponibles pour les projets. Des projets intéressants ont dû être refusés chaque année en raison du manque de fonds. Le Bureau Ramsar a proposé à son Comité permanent d'établir un Fonds de dépôt composé d'un fonds de dotation et d'un fonds d'amortissement. Le SGF pouvait être réapprovisionné chaque année grâce aux intérêts s'accumulant. M. Lenten estime cependant qu'il sera très difficile de doter ce Fonds de dépôt avec une somme de 4 millions de \$, peu de pays étant disposés à fournir les fonds nécessaires. Au Comité permanent de Ramsar, l'année dernière, le Secrétariat exécutif a demandé de prendre en considération la mise en place d'un Fonds de dépôt commun pour Ramsar et l'AEWA.

123. Sur la demande du Secrétariat exécutif, David Pritchard présente le rapport du Comité permanent de Ramsar. Il informe la Réunion du fait que le Comité permanent a en principe approuvé la mise en place d'un fonds de dotation. Toutefois, un certain nombre de pays ont émis des réserves en la matière. D'autres ont fait savoir que si la COP approuvait le fonds de dotation, ils ne seraient pas en mesure d'y contribuer. Concernant un fonds commun Ramsar-AEWA, le Bureau Ramsar est d'avis que même si cette option semble attirante à première vue, des problèmes sont à prévoir, par exemple au niveau de la gouvernance de ce type de fonds. Ceci demande une analyse approfondie.

124. Gerard Adams soutient l'idée du Secrétariat de développer un Fonds de dépôt commun pour Ramsar et l'AEWA. Compte tenu du fait que la restructuration du SGF de Ramsar trouve actuellement place, une proposition doit être présentée le plus rapidement possible à la COP de Ramsar.

125. La Réunion est d'accord pour qu'un avant-projet de Résolution soit rédigé, dans lequel la Convention de Ramsar serait invitée à prendre en considération la mise en place d'un Fonds de dépôt commun.

18. Amendements du Plan d'action

126. Le Secrétaire exécutif aborde le sujet en rappelant que selon le paragraphe 2 de l'article 4 du texte de l'Accord, le Plan d'action doit être révisé à chaque session ordinaire de la réunion des Parties. À cet effet, un contrat a été passé avec Wetlands International pour la mise à jour du Plan d'action, qui sera prêt pour soumission à la MOP2.

127. Au début de l'année, le Secrétaire a participé à une réunion au Cap, qui a porté entre autres sur le développement d'un protocole d'accord pour les oiseaux nichant sur les côtes d'Afrique australe. Il s'est avéré à cette occasion que certaines espèces faisaient déjà partie de l'AEWA et que d'autres pourraient également y être incluses. Il a donc été décidé de ne pas développer de nouveau protocole d'accord, mais de rédiger un avant-projet de proposition d'amendement de l'Annexe 2 de l'AEWA. L'Afrique du Sud a soumis ces propositions au Secrétariat de l'Accord.

128. Certains pays ont demandé au Secrétariat si des espèces telles que le Phragmite aquatique pouvaient être incluses dans l'AEWA. D'autres désirent savoir pourquoi certaines espèces n'y sont pas incluses. La question est de savoir si tous les oiseaux d'eau migrateurs doivent y être inclus.

129. Gerhard Adams dit qu'en 1994, l'Allemagne a proposé l'inclusion de toutes les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs à l'Annexe 2 de la Convention de Bonn. A ce moment-là, malheureusement, ceci n'était pas possible. L'Allemagne soutient l'idée d'inclure toutes les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs. Quant aux autres espèces, G. Adams explique que son pays ne serait pas en faveur de la conclusion de nouveaux protocoles d'accord si les espèces concernées pouvaient être incluses dans un Accord existant. Il se réjouit donc de l'inclusion du Rôle des genêts (*Crex crex*) et du Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*) à l'AEWA.

130. M. Stroud indique que certaines espèces ayant un bon statut de conservation ont été incluses dans l'Annexe 2 et que d'autres ne l'ont pas été, ce qui n'est pas très logique. Il propose donc également d'inclure toutes les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs. Selon lui, le Phragmite aquatique répondrait lui aussi aux critères de l'AEWA.

131. Christoph Zöckler fait part de ses inquiétudes quant à l'inclusion d'espèces telles que le Phragmite aquatique, parce que bien que celle-ci répondent aux critères de l'AEWA, la porte est alors ouverte à l'inclusion de toutes les autres espèces d'autres groupes taxinomiques.

132. M. Munteanu dit que le Rôle des genêts ne devrait pas être inclus à l'AEWA, car il s'agit moins d'un oiseau d'eau que le Phragmite aquatique et que cela ouvrirait en effet les portes de l'AEWA à d'autres espèces n'étant pas vraiment des oiseaux d'eau.

133. Selon Ward Hagemeyer, l'approche ne doit pas être taxinomique mais elle doit se concentrer sur les oiseaux qui sont écologiquement dépendants des zones humides, comme l'indique le texte de l'Accord.

134. La Réunion accepte de faire une proposition pour inclure tous les oiseaux d'eau migrateurs dans l'Annexe 2. Quant à l'inclusion d'autres oiseaux susceptibles d'entrer en ligne de compte, le Secrétaire exécutif propose de faire une recommandation à la MOP2, précisant que le TC réalisera une analyse approfondie et soumettra une proposition à la MOP3.

135. Une autre proposition venant de la Réunion sur les oiseaux nichant sur les côtes d'Afrique australe est l'amendement du Plan d'action en vue de lui ajouter la possibilité de développer des Plans d'action multi-espèces.

136. Le sentiment général des participants à la Réunion est que l'actuel Plan d'action couvre toutes les questions relatives à la conservation des espèces et que même dans un Plan d'action multi-espèces, une approche « espèce par espèce » demeurera nécessaire pour les oiseaux menacés. Par conséquent, la Réunion estime inutile d'amender le Plan d'action. Elle estime en outre que la possibilité de combiner des Plans d'action par espèce au sein d'un Plan d'action multi-espèces devra être analysée dans les Lignes directrices de conservation.

137. David Stroud fait remarquer que dans l'actuel Plan d'action, quatre espèces d'ibis gravement menacées font défaut. Il demande à ce que cela soit pris en considération dans le nouveau Plan d'action à présenter à la MOP2.

19. Révision des Lignes directrices de conservation

138. Le Secrétaire exécutif indique que la version révisée des Lignes directrices a déjà été envoyée au TC et qu'il n'estime donc pas nécessaire de les examiner.

139. David Stroud soulève une question relative à l'Annexe 1, dans laquelle une population était mentionnée qui a été supprimée par la MOP1 et qui n'apparaît donc plus dans le Plan d'action. Le document avait été rédigé avant que la MOP1 ne discute des éventuels amendements du Plan d'action qui ont trouvé place durant la MOP1. Il est donc nécessaire de parcourir de nouveau le document et de le modifier.

140. M. Lenten remercie M. Pritchard pour ses commentaires et lui demande de bien vouloir les lui remettre plus tard. Il indique que Heike Grelka se chargera de la mise à jour des Lignes directrices et que tous les détails seront pris en considération.

141. M. Adams demande si dans la version qui sera présentée à la Réunion des Parties, il serait possible que les endroits auxquels des amendements ont été apportés soient indiqués. M. Lenten est d'accord et promet d'envoyer le document avec indication des modifications.

20. Développements relatifs au Registre mondial des espèces migratrices (GROMS)

142. Le Président demande au responsable du groupe de travail de rendre compte de ses activités.

143. Mariano Gimenez-Dixon fait référence à la décision prise par le TC 2 d'établir un groupe de travail composé des principaux détenteurs de données, à savoir WCMC, Birdlife International et Wetlands International. Le Secrétariat lui a demandé plus tard de joindre le groupe. Il introduit le rapport du groupe de travail (voir Annexe 4). Il explique en premier lieu que le groupe s'en est strictement tenu au mandat, c'est-à-dire à l'étude de la valeur ajoutée du GROMS pour l'AEWA. Le GROMS a donc été comparé à d'autres bases de données existantes, qui sont déjà partenaires de l'AEWA. Les résultats ont montré que le GROMS ne contient aucune information ne se trouvant pas déjà dans les autres bases de données et que bien qu'il contienne des informations sur des espèces ou groupes d'espèces, ce n'est pas le cas pour les oiseaux d'eau. Un autre point considéré est la valeur ajoutée d'une base de données centralisée comme celle-ci. Bien qu'une centralisation des données offre certains avantages, elle présente également quelques inconvénients, notamment si

elle ne fait que réunir des informations existantes. Sur ce point, le GROMS est une réplique des activités du Système d'information sur la conservation de la biodiversité (BCI). En termes de coûts, le groupe estime qu'il n'est pas intéressant pour l'AEWA de joindre le GROMS.

144. Gerard Adams explique que les Allemands ont beaucoup à dire sur le GROMS, car ce sont eux qui ont développé cette base de données. Il explique le contexte dans lequel il a été créé et la raison pour laquelle le gouvernement allemand a investi 1 million de DM pour son développement. La CMS s'est engagée à reprendre la base de données après la phase initiale. En ce sens, il serait prématuré à ce stade de prendre une décision concernant le GROMS, parce qu'il faut d'abord attendre de savoir comment la CMS la tiendra à jour dans l'avenir. Malheureusement, la façon dont le Secrétariat de la CMS compte s'y prendre n'est pas encore claire et G. Adams propose donc d'attendre que la CMS ait pris une décision. Finalement, il regrette que ni des représentants du gouvernement allemand, ni M. Klaus Riede n'ait pris part à la discussion du groupe de travail, car ils lui auraient certainement fourni de plus amples informations sur le GROMS.

145. Klaus Riede ajoute qu'il est déjà question de coopération avec l'AEWA au niveau de la numérisation des cartes de l'Atlas des Anatidés qui seront employées sur le site de l'AEWA. Il indique ensuite que contrairement au GROMS, les systèmes existants disponibles sur le Web n'offrent pas d'informations sur CD-ROM. Le CD permet aux pays qui n'ont pas accès à Internet de disposer des informations. Il s'agit également d'un bon outil de relations publiques, pouvant être utile à l'AEWA qui peut le distribuer à d'autres secteurs. Le dernier point qu'il soulève se rapporte à la connexion aux autres bases de données. Il rappelle la discussion de la veille sur le projet GEF : il a été prévu qu'il serait nécessaire de se connecter à des bases de données existantes, ce que permet le GROMS.

146. M. Lenten observe que le groupe de travail - composé d'experts de la gestion des données - a montré que le GROMS n'a pas de valeur ajoutée pour l'AEWA. Il note également que la CMS n'a pas expliqué comment elle comptait tenir à jour la base de données et ce qu'elle fera une fois qu'elle l'aura reprise, lors de la COP7. En raison de ces incertitudes, le GROMS ne sera pas soumis à la MOP. M. Lenten propose de reporter la discussion sur le GROMS à la prochaine réunion du TC, en 2003.

147. Mme Jasmin Kanza explique au nom de la CMS que le gouvernement allemand est prêt à remettre la base de données à la CMS qui la gèrera. Selon elle, c'est pendant cette réunion que l'AEWA doit décider de participer ou non au GROMS.

148. Le Secrétaire exécutif répond que si une décision immédiate doit être prise en se basant sur les résultats du groupe de travail, celle-ci sera négative.

149. La Réunion approuve le report de la discussion sur les GROMS à 2003. Elle est également d'accord pour prendre en compte non seulement le GROMS actuel, mais aussi ses futurs développements. Concernant ces derniers, le TC désire être consulté par la CMS. Le compte rendu de cette réunion du TC sera envoyé à la CMS avec le rapport du groupe de travail. La Réunion invite en outre la CMS à faire une proposition concrète concernant le GROMS, plan d'exploitation compris.

150. Il est finalement décidé que pour ce qui est des besoins futurs de l'AEWA concernant le GROMS, le groupe de travail précédent présentera une proposition lors de la prochaine réunion du TC. Mariano Gimenez-Dixon décide de quitter le groupe. Sur la demande de M. Adams, Klaus Riede prendra sa place.

21. Programme de travail conjoint Ramsar/ CMS et AEWA

151. Le Secrétaire exécutif introduit le document et explique qu'avant que l'AEWA ne soit intégré à l'Unité de l'Accord, à Bonn, la CMS avait déjà travaillé pendant deux ans à un programme de travail conjoint avec Ramsar. Malheureusement, peu de progrès ayant alors été réalisés, le Secrétariat de l'AEWA a décidé de reprendre ce programme et de prendre contact avec la Convention de Ramsar. Le document existant, comprenant davantage de sujets de l'AEWA, a été révisé puis envoyé au Bureau Ramsar en avril 2001. Depuis, M. Lenten communique régulièrement avec le Secrétaire exécutif adjoint de la Convention de Ramsar. Selon les dernières informations, le Bureau Ramsar aimerait modifier et restructurer le document. Le Secrétaire exécutif espère qu'un accord sur le programme de travail conjoint pourra être conclu avant la Réunion des Parties et la COP.

152. M. Pritchard confirme au nom de Ramsar la forte volonté de combiner les efforts. BirdLife, qui est également impliqué, a des commentaires similaires quant aux besoins de restructuration du document.

153. Robert Vagg fait quelques observations sur le point 3 de la page 3 de l'avant-projet de programme de travail conjoint : il pense que tout deviendra très bureaucratique si les sites sont désignés sous la CMS et / ou ses accords connexes, comme au Royaume-Uni, en plus d'être désignés comme sites Ramsar, sites nationaux d'intérêt scientifique, sites sur les habitats, etc. Néanmoins, ceci ne signifie pas que le Royaume-Uni ne soutient pas l'idée de créer un réseau de sites de protection importants CMS.

154. David Stroud désire des explications sur la référence faite page 2 à l'approbation des Lignes directrices par les organes respectifs de prise de décision et il désire savoir si les Lignes directrices de conservation de l'AEWA seront soumises à la COP8 de Ramsar pour approbation.

155. M. Lenten explique que l'idée est d'éviter tout travail en double et qu'il sera donc demandé aux organes respectifs de prise de décision, par exemple, d'approuver les Lignes directrices qui sont également intéressantes pour cet accord. Compte tenu du stade actuel des Lignes directrices de conservation de l'AEWA, il ne s'attend pas à ce qu'il soit possible de les soumettre à la COP8 de Ramsar pour approbation.

22. Adoption des Dispositions institutionnelles

a) Avant-projet de Résolution sur le Comité technique

156. Le Secrétaire exécutif introduit le document TC 3.15 et explique qu'il est basé sur la discussion qui s'est tenue lors de la dernière réunion en France.

157. Ward Hagemeyer désire connaître le véritable objectif de la résolution. S'agit-il de limiter le champ de manœuvre du TC ou bien de fournir un point de départ pour les discussions se rapportant au Comité permanent ?

158. M. Lenten explique que lors de chaque MOP, de nouveaux membres doivent être nommés. Par conséquent, un document similaire sera présenté à chaque MOP. Dans ce cas, les tâches du TC seront également expliquées.

159. Le Président commence la révision du préambule avec la Réunion et un certain nombre de commentaires linguistiques sont effectués. Le texte sera amendé en conséquence (voir Annexe 5). Le préambule est ensuite approuvé.

160. Ward Hagemeyer demande s'il est nécessaire qu'il soit fait mention dans le préambule de l'augmentation du nombre de Parties et si cela peut avoir un impact sur les mesures logistiques et financières, ou bien si ce développement sera inclus dans le rapport du Secrétariat.

161. M. Lenten dit qu'il s'agit d'un développement important parce qu'il reflète l'impact des décisions prises par la MOP1 sur la présence des Parties contractantes aux réunions du TC au titre d'observateur.

162. Gerard Adams s'interroge sur l'utilité du rappel des tâches du TC dans le texte de l'Accord. La Réunion décide de les supprimer et de faire simplement référence à l'article VII.

163. Les mots : La Réunion des Parties : sont ajoutés avant la section opérationnelle.

164. David Pritchard estime préférable de supprimer le paragraphe 1 de l'article VII, déjà mentionné auparavant, afin de ne pas limiter le TC aux questions scientifiques et techniques. Il estime ce paragraphe inutile.

165. Bert Lenten explique que le problème est qu'il n'est pas sûr que la Résolution sur le Comité permanent soit adoptée. Il propose de placer la Résolution sur le Comité permanent à l'agenda de la MOP avant cette Résolution. Si la Résolution sur le Comité permanent est adoptée, ce paragraphe sera superflu.

166. La Réunion accepte de conserver le paragraphe 1.

167. Une discussion est entamée sur la possibilité du TC de se limiter lui-même à certaines tâches. Selon l'article VII, la MOP peut demander au TC de se charger de toute tâche qu'elle considère nécessaire. Finalement, les participants s'accordent à changer la formulation : *le TC se concentrera sur l'apport d'avis scientifiques et techniques.*

168. Le point de discussion suivant se rapporte au paragraphe opérationnel 3. Les membres se sont accordés à changer la phrase relative à la participation des Parties contractantes aux réunions du TC comme suit : *Décide que les Parties Contractantes peuvent être représentées aux réunions du Comité Technique par un observateur, les frais étant à leur charge.*

169. Il est en outre décidé que le paragraphe 6 devra être lu comme suit : *Nomme au Comité technique, tenant compte de la durée du mandat conformément à l'Article 7 du Règlement intérieur des réunions du Comité technique, les membres suivants et leurs suppléants, mentionnés en annexe II de la présente Résolution.*

170. M. Stroud demande si la nomination des correspondants chargés des questions techniques est limitée dans le temps. Le Secrétaire exécutif explique que ce n'est pas le cas, mais qu'à ce jour malheureusement, seule une Partie contractante a nommé un correspondant. Il est décidé que le paragraphe 7 serait réécrit afin d'encourager les Parties à nommer un correspondant pour les questions techniques.

171. Finalement, le document contenant les amendements nécessaires effectués au cours de la discussion est approuvé.

b) Avant-projet de Résolution sur la mise en place d'un Comité permanent.

172. Le Secrétaire exécutif présente le document TC/3.16. La concertation avec M. Gerard C. Boere a fait apparaître que la question de la mise en place d'un Comité permanent a été minutieusement examinée pendant la Réunion de négociations à La Haye. À ce moment-là, il avait été décidé de ne pas mentionner le Comité permanent dans un des articles de l'Accord, mais de prévoir une disposition permettant de mettre en place ce type de Comité si nécessaire.

173. Concernant la proposition de mise en place du Comité permanent, M. Lenten explique qu'au début, le nombre des membres du Comité devra se limiter à 7. Il propose d'inclure 5 représentants des régions suivantes : Europe, Asie centrale et Fédération russe, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest et centrale, et Afrique de l'Est et Afrique australe. La principale base de cette répartition est linguistique. En plus de ces 5 représentants, le Comité doit également comprendre un représentant du pays accueillant la prochaine MOP et un représentant du dépositaire.

174. Une discussion s'engage sur le nom de ce nouveau Comité, à la fin de laquelle, toutefois, la Réunion s'accorde à employer le nom de Comité permanent.

175. Il est également décidé que sur l'invitation de certaines organisations internationales, les Parties contractantes seront autorisées à assister à leurs propres frais aux réunions du Comité permanent en tant qu'observateurs. Il est également décidé que le Président du Comité technique sera autorisé à être représenté aux réunions du Comité permanent en tant qu'observateur.

176. M. Biber demande si chacun des comités remettra directement son rapport à la MOP et le cas échéant, qui se chargera de la coordination afin d'éviter le travail en double.

177. Bert Lenten répond que chacun des comités remettra directement son rapport à la MOP mais que pour éviter de faire du travail en double et de soumettre à la Réunion des Parties des avis contradictoires, il est nécessaire que le Secrétariat coordonne le travail.

178. Autre document : l'avant-projet de résolution pour l'acceptation des contributions en nature. David Pritchard rend compte du travail réalisé avec l'aide de M. Chabeda et présente le document qu'ils ont préparé. Les révisions combinent des éléments inclus dans l'avant-projet de résolution. Ils n'ont pas révisé la note d'accompagnement et si les amendements sont acceptés, le texte de la note devra l'être également. La révision a pour principal objectif de simplifier l'approche de l'avant-projet précédent et de la réorganiser. La Réunion approuve la version révisée de l'avant-projet de Résolution (voir Annexe 6).

23. Adoption de l'avant-projet de proposition pour le Budget 2003-2005

179. Le document TC/3.17 est présenté par le Secrétaire exécutif qui explique que quelques changements ont été apportés depuis la dernière discussion, à Arles. Il a de nouveau révisé le budget afin de supprimer les erreurs éventuelles ou de voir s'il était possible de faire des économies à certains niveaux. Pendant la réunion précédente du TC, par exemple, il a été décidé de recommander à la MOP2 d'augmenter le salaire du Secrétaire exécutif à l'échelon P4. Au même moment, l'UNON a confirmé que la description originale de la fonction correspondait à l'échelon P4. Il a découvert que les coûts seraient légèrement plus élevés que ceux mentionnés dans la proposition de budget présentée à la TC 2.

180. Il met l'accent sur le fait que compte tenu de la charge de travail du Secrétariat de l'Accord, une augmentation du nombre des membres du personnel est nécessaire. Toutefois, en raison de la limitation de budget, il propose de repousser le recrutement au second semestre 2004.

181. Si l'on compare la fonction d'Assistant de l'équipe du Secrétariat du PNUE / CMS, cette fonction semble devoir être réévaluée à l'AEWA. Compte tenu des responsabilités inhérentes à ce poste, il est prévu qu'après sa réévaluation en 2004, l'échelon salarial de cette fonction passera à G5 ou même à G6.

182. Pour réduire les problèmes auxquels l'Allemagne sera confrontée en raison de l'augmentation de la contribution annuelle, il est prévu qu'une somme de 50 000 \$ soit retirée du Fonds de dépôt en 2003 et en 2004, ainsi qu'une somme de 100 000 \$ en 2005. Pour réapprovisionner le Fonds de dépôt, le Secrétariat propose de geler les contributions de toutes les Parties contractantes pour la période triennale basée sur l'adoption de l'Annexe 9 de la proposition de budget. Ceci signifie que pendant cette période, le recrutement de nouvelles Parties n'entraînera pas de diminution de la contribution annuelle pour les Parties contractantes existantes, mais que cet argent sera directement versé au Fonds de dépôt. Ces fonds seront utilisés comme susmentionné afin de réduire certains problèmes. La Réunion accepte cette proposition.

183. Gerard Adams va essayer de convaincre son gouvernement d'accepter l'augmentation du budget de l'Accord, mais il ne garantit pas d'y parvenir.

184. La Réunion n'ayant plus de commentaires ni de questions, le Président confirme que le budget sera présenté à la MOP pour adoption.

24. Développement du Plan d'action pour l'itinéraire de migration Asie centrale-Inde (CAIF)

185. Le Secrétaire exécutif présente les documents 18 et 19, et débute en expliquant que l'avant-projet de Plan d'action a été développé par Wetlands International avec la subvention du gouvernement hollandais. Malheureusement, le processus de développement futur du Plan d'action a été entravé par la situation financière de Wetlands International. Il espère que ces problèmes seront rapidement résolus afin de pouvoir poursuivre les activités.

186. Le document 18, qui a été rédigé par le Secrétariat, traite de 3 options pour une future action de conservation concertée dans la région de la CAIF. Ce document donne un certain nombre d'informations documentaires sur le pour et le contre de chaque option. M. Lenten demande au TC s'il désire faire une recommandation à ce sujet lors de la MOP2.

187. Ward Hagemeyer doute que le TC soit en position de faire une recommandation. Selon lui, c'est à la région de s'en charger. En outre, il pense qu'il est encore trop tôt pour dire quelle sera la meilleure option pour la région.

188. Selon M. Biber, cette question doit être placée à l'agenda de la COP de la CMS. Mme Kanza confirme que pendant la COP, une manifestation parallèle sur la CAIF a été prévue. Toutefois, à sa connaissance, le sujet n'a pas été placé à l'agenda de la COP.

189. M. Adams exprime ses inquiétudes quant à l'expansion de l'aire de répartition de l'Accord. Selon lui, cette évolution devra être soigneusement examinée car l'AEWA n'existant encore que depuis deux ans et demi et étant encore dans sa phase de développement, il est peut-être un peu tôt pour lui inclure la région de la CAIF. M. Biber appuie l'opinion de l'Allemagne et indique que

selon lui, les trois options doivent être examinées de manière approfondie. Une réponse favorable sera toutefois envoyée aux pays désirant coopérer avec l'AEWA.

190. Après avoir résumé la discussion, le Président invite la Réunion à prendre une décision.

191. La réponse de David Pritchard est que le TC se réjouira des initiatives prises pour lancer des activités dans la région de la CAIF et qu'il les soutiendra. Il estime en outre que l'AEWA doit développer quelques idées sur l'expansion de l'aire de répartition de l'Accord et qu'il sera par conséquent nécessaire d'analyser plus avant le pour et les contre.

192. Ward Hagemeyer rappelle que pendant la seconde réunion du TC, il a déjà été décidé que l'AEWA demeurerait impliquée dans le développement futur de la CAIF.

193. Compte tenu du fait qu'une réunion consultative sur la CAIF trouvera probablement place au cours de la COP7 et plus tard, en 2003, qu'une réunion officielle se tiendra dans la région, Bert Lenten pense que la discussion peut être ajournée jusqu'à la prochaine réunion du TC.

194. Ward Hagemeyer demande au TC de participer à l'élaboration future du rapport sur les trois options.

195. La Réunion s'accorde à mettre en place un groupe de travail, pour lequel WCMC et la Suisse se portent volontaires. Wetlands International et le Secrétariat y participeront également.

25. Développement des Plans d'action internationaux par espèces

196. Le Secrétaire exécutif présente les documents 20, 21, 22 et 23 qui ont été réalisés par BirdLife International. Birdlife aimerait recevoir des commentaires, qui seront envoyés au coordinateur du projet, M. Umberto Gallo-Orsi.

197. Le Secrétariat attend toujours les commentaires des Etats de l'aire de répartition sur le Plan d'action pour la Bernache cravant.

198. Au sujet des commentaires qui pourront être fournis à BirdLife, David Pritchard explique qu'il serait particulièrement utile que les membres du TC fassent leurs propres commentaires. Il profite de cette occasion pour inviter les participants à une réunion d'ornithologues, qui aura lieu le mois prochain sous les auspices de la Convention de Bern. Un des principaux points à l'ordre du jour de cette réunion est la poursuite des discussions sur l'établissement d'un système commun pour la surveillance et la révision des plans d'action par espèce, essentiellement en Europe, visant à engager non seulement la Convention de Bern et les ONG, mais aussi la Commission européenne, la CMS et l'AEWA, dont on attend la participation à cette réunion.

199. M. Adams présente brièvement le Plan d'action national pour le Pluvier doré. Le principal problème auquel est confronté cette petite population est que pendant la migration, elle se mélange à d'autres populations du sud de l'Europe. Pendant leur hivernage dans ces régions, les pluviers sont chassés, ce qui peut être nuisible pour l'avenir de la petite population de Basse Saxe. M. Adams demande au TC de lui donner quelques conseils et de lui dire comment procéder pour trouver la voie de migration de cette population. Il demande également des suggestions sur la façon dont le problème du mélange de cette petite population et la question de la chasse doivent être pris en main. Bien que l'Accord offre la possibilité d'interdire la chasse des populations menacées, il n'est pas vraiment clair si cela est possible ou non.

200. Herby Kalchreuter dit qu'il doute vraiment du fait que la petite population de Basse Saxe soit une population à part entière ; elle semble former l'extrémité sud-ouest de la population scandinave. Les espèces ne nichent dans cette région que parce que l'habitat y est relativement favorable. Le second point qu'il soulève se rapporte au fait que la perte d'habitats ne peut jamais être compensée par une interdiction de chasse. La chasse dans les zones d'hivernage peut paraître une menace importante, mais aussi longtemps qu'il n'y a pas de statistiques disponibles sur le nombre de Pluviers dorés abattus, il sera difficile de le prouver. Selon lui, si cette population se mélange à une méta-population, le risque qu'un oiseau de Basse Saxe soit abattu est très faible. Il conseille de commencer par chercher les statistiques sur les prises, les taux de prélèvement et autres calculs avant de demander une interdiction de chasse.

201. John Swift dit que du point de vue du Royaume Uni, la question du Pluvier doré est directement liée à l'utilisation des sols. Il estime prématuré de demander dès à présent une interdiction de chasse. Il offre de fournir une plate-forme pour présenter à FACE et aux interlocuteurs appropriés les informations fournies par l'Allemagne, afin de pouvoir donner une réponse valable.

202. Christoph Zöckler fait une observation plus générale sur les Plans d'action. Il explique qu'il est trop tôt pour les spéculations en matière de déclin éventuels des populations, car il est préférable de disposer tout d'abord d'informations convenables en la matière. Concernant les Plans d'action de BirdLife, il estime que ces derniers sont trop basés sur la base de données de World BirdLife et que leur portée doit être plus grande.

203. Le Secrétaire exécutif propose que les commentaires soient envoyés directement au Secrétariat au lieu d'être envoyés individuellement par les participants à BirdLife International. Le Secrétariat les présentera ainsi à BirdLife au nom du TC et leur contribution sera considérée comme un tout. Il fixe une échéance de trois semaines à compter du vendredi suivant.

26. Arrangements pour la Seconde session de la Réunion des Parties

204. Gerard Adams fait un exposé sur la MOP2 et présente les locaux dans lesquels la réunion aura lieu. Il explique en outre les détails logistiques de la réunion.

27. Avant-projet d'ordre du jour de la MOP2

205. Bert Lenten introduit le document 24, qui semble similaire à l'ordre du jour de la réunion du TC. Concernant le point relatif aux rapports des Parties, il informe les participants qu'il n'a encore reçu que deux rapports. Il espère recevoir les autres rapidement.

28. Propositions relatives à la MOP3

206. Aucune proposition n'a encore été faite quant à l'accueil de la prochaine MOP3 mais M. Lenten invite les pays extérieurs à l'Europe à faire des propositions. Il propose de fournir des informations sur les conditions requises.

29. Lieu et date de la prochaine réunion du Comité technique

207. Bert Lenten indique que le Royaume Uni a proposé d'accueillir la TC5 début 2004 et suggère de combiner cette réunion avec la conférence sur les Voies internationales de migration, qui aura lieu à Edimbourg.

208. Jusqu'à présent, aucun pays n'a proposé d'accueillir la réunion du TC en 2003. M. Chabeda propose au nom de la PNUE d'organiser cette réunion à Nairobi si aucune autre offre n'est faite.

30. Divers

209. Ward Hagemeyer fait savoir que Gerard Boere est en train de préparer une conférence sur les voies de migration mondiales, qui se tiendra en 2004. Il suggère que les membres du TC, et plus particulièrement un collègue africain, représentent l'Afrique à cette réunion, et il demande des volontaires.

210. Le Président propose M. Mlingwa, qui accepte. Cette proposition est appuyée par M. Mokoko.

211. M. Biber a une question relative aux Lignes directrices de conservation. En Suisse, une analyse visant à identifier les lacunes éventuelles de la législation nationale, à évaluer la nécessité d'action, ainsi qu'à étudier l'implémentation de l'AEWA dans le pays, a été menée. L'analyse est disponible en allemand et sera traduite en français. Si certaines Parties sont intéressées, elle peut être traduite en anglais et distribuée lors de la MOP à Bonn. M. Lenten dit qu'il serait extrêmement utile pour les Parties de disposer du document en anglais.

212. Mme Angela Mwakatobe fait un exposé sur les activités de TAWIRI.

213. M. Lenten informe la Réunion que l'AEWA a produit deux nouvelles affiches, l'une sur la Bernache cravant et l'autre sur les Flamants. Ces affiches seront bientôt distribuées.

214. Le document 3.25, la Liste des tâches du TC n'est pas examiné. Bert Lenten propose de le réviser et de le soumettre à la prochaine réunion du TC.

215. M. Lenten soulève la question de la nécessité des interprètes d'anglais en français et vice versa pendant les réunions du TC. M. Mokoko répond qu'il peut accepter qu'il n'y ait pas d'interprètes durant ces réunions. M. Lenten promet de faire traduire autant que possible les documents en français.

31. Clôture

216. Le Président remercie tous les délégués de leur coopération.

217. Le Secrétaire exécutif remercie le gouvernement de Tanzanie d'avoir accueilli la réunion et d'avoir organisé la magnifique excursion de dimanche.